

**CENTRE TECHNIQUE NATIONAL D'ETUDES ET DE RECHERCHES
SUR LES HANDICAPS ET LES INADAPTATIONS***

LES INSTITUTS de REEDUCATION

**ENQUETE INSEE "HANDICAPS, INCAPACITES, DEPENDANCE "
(Enquête HID- Institution 1998)**

**Statistiques commentées pour
La Direction Générale de l'Action Sociale**

Catherine BARRAL - Chakirou RAZAKI

Janvier 2002

version complétée

Sommaire

Introduction	4
Déroulement de l'étude	4
Plan du document	4
Avertissement	5
A- LES INSTITUTS DE REEDUCATION	6
I- Constitution du fichier des instituts de rééducation de l'enquête HID-Institutions (1998)	6
1- Les instituts de l'échantillon et effectifs réels	8
2- Répartition des instituts par région	10
3- Répartition des instituts de rééducation (nombre et capacité d'accueil) par région (effectifs réels)	12
4- Répartition de la population selon la taille des institutions (effectifs estimés)	12
5- Estimation de l'aptitude de la population à répondre au questionnaire	13
B- LA POPULATION ACCUEILLIE EN INSTITUT DE REEDUCATION	14
I- Caractéristiques socio-démographiques	14
1- Sexe et âge	14
2- Environnement socio-familial	18
<i>a) Activités professionnelle des pères (ou adultes en charge) des enfants et adolescents IR</i>	18
<i>b) Catégorie socio-professionnelle des pères (ou adultes en charge) des enfants de moins de 15 ans et celle des jeunes de 15 ans et plus</i>	19
<i>c) Orphelins de père et/ou de mère</i>	21
<i>d) Fratrie</i>	23
<i>e) Grands-parents</i>	24
<i>f) Contacts familiaux</i>	25

II- CARACTERISATION DE LA POPULATION SELON LES DEFICIENCES DECLAREES	28
1- Répartition de la population selon les déficiences déclarées	28
III- SCOLARISATION DE LA POPULATION ACCUEILLIE EN INSTITUT DE REEDUCATION	35
1- Données générales sur la scolarisation	35
2- Modalités de scolarisation	37
3- Niveau d'étude	40
4- Estimation des acquisitions scolaires	42
<i>a) Lecture</i>	43
<i>b) Ecriture</i>	45
<i>c) Calcul</i>	47
5- Obtention de diplômes	48
IV- CARACTERISATION DE LA POPULATION SELON LES MESURES DE PROTECTION, LES DECISIONS DE CDES, L'ENTREE ET LA DUREE DE SEJOUR EN INSTITUT DE REEDUCATION	50
1- Protection juridique	50
2- CDES	52
<i>a) Passage en CDES</i>	52
<i>b) Décisions de CDES</i>	52
<i>c) Suite donnée à la décision d'orientation en établissement médico-social</i>	56
3- Entrée en institution	56
<i>a) Motif d'entrée en institution</i>	56
<i>b) Entrée en institut de rééducation</i>	57
<i>c) Age de l'entrée en institut de rééducation</i>	58
4- Durée de séjour dans l'institution d'accueil	59
Liste des tableaux	62

Introduction

Déroulement de l'étude

Il avait été initialement prévu au cahier des charges de cette étude, prévue sur deux mois (décembre 01 et janvier 02) que :

- le CTNERHI remettait à la DGAS en octobre 2001, un premier tri à plat de toutes les variables "HID institutions - 1998" concernant les enfants et adolescents en Instituts de rééducation, afin que la DGAS puisse en disposer pour la réflexion du groupe de travail qu'elle envisageait de constituer sur les IR.

Ce premier document et le dictionnaire des codes ont été transmis le 26 octobre.

- Un processus d'échange et de communication devait être mis en place avec la DGAS pendant la durée de l'étude " pour définir les traitements et les explorations qui (pourraient) apparaître les plus pertinents et leur ordre de priorité chronologique en fonction de l'avancée des réflexions du groupe de travail sus- mentionné. "

Le groupe de réflexion n'a, en fait, pas pu être constitué et les échanges avec la DGAS se sont limités à une rencontre le 28 décembre entre Pascale Gilbert pour la DGAS, Catherine Barral et Chakirou Razaki pour le CTNERHI. Les deux chercheurs ont exposé l'état d'avancement de leur exploration des variables de l'enquête HID-Institution, de leur première sélection d'environ 84 variables en fonction des attentes de la DGAS consignées dans le cahier des charges de cette étude. Ils ont également fait état d'un nécessaire apurement du fichier des institutions concernées (Instituts de Rééducation). En effet, suite à un sondage sur un certain nombre de variables d'incapacité et de déficience, visant à vérifier la cohérence de l'échantillon, il s'est avéré que l'échantillon comportait des sujets présentant de graves troubles moteurs et/ou sensoriels, en nombre trop important pour qu'il puisse s'agir de déficiences qui, associées à des troubles du comportement auraient pu justifier l'orientation en IR.

A l'issue de cette rencontre, il a été convenu que compte tenu du temps imparti pour réaliser cette première description de la population des IR et de l'apurement du fichier à opérer, il ne serait vraisemblablement pas possible de traiter les données de la seconde enquête HID-institutions (2000) (traitement qui avait pour objectif de préciser le devenir des jeunes deux ans après la première enquête en 1998), ni de réaliser une comparaison de la population des IR, d'une part avec celle des IME – IMPro (sur la base d'une sélection des variables caractérisant la population des IR), d'autre part avec une population présentant les mêmes caractéristiques mais insérée à l'école ordinaire ou accueillie dans les dispositifs de l'Aide Sociale à l'Enfance ou encore dans des structures psychiatriques ; ces comparaisons nécessitant notamment de traiter des données des enquêtes HID-Institution (autres institutions pour enfants et adolescents) et HID-Ménages.

Plan du document

Les variables retenues (80, sélectionnées dans les différents modules de l'enquête HID) et les tableaux commentés ont été organisés en deux chapitres :

A- Les institutions de l'échantillon : caractéristiques générales

B- La population accueillie en internat dans les Instituts de Rééducation

- 1- Caractéristiques socio-démographiques
- 2- Caractérisation de la population selon la nature des déficiences déclarées
- 3- Modalités de scolarisation
- 4- Mesures de protection, décisions de CDES et durée de séjour en Institut de rééducation

Avertissement

La base de données de l'enquête Handicaps-Incapacités-Dépendance (HID) fournie par l'INSEE comporte des informations relatives à 14 607 individus résidant en institution, ainsi qu'une variable de redressement permettant d'obtenir une estimation des effectifs et des pourcentages observables sur l'ensemble de la population métropolitaine résidant dans les institutions relevant du champ de l'enquête.

Comme toute estimation, celle-ci comporte une marge d'erreur qu'il est théoriquement possible de mesurer.

Toutefois la constitution, par strates, de l'échantillon des établissements enquêtés et la variété des éléments pris en compte pour constituer la variable de redressement rend l'estimation de la marge d'erreur longue et délicate. Il n'était pas possible de la mener à bien dans le cadre de ce travail.

Nous incitons donc fortement le lecteur à considérer les estimations fournies avec une grande prudence et ce, d'autant plus que les phénomènes observés sont rares.

A- LES INSTITUTS DE REEDUCATION

Constitution du fichier des instituts de rééducation de l'enquête HID-Institutions / 1998

A l'origine, le fichier des Instituts de Rééducation identifiés comme tels dans l'enquête HID comportait 72 institutions et 574 observations. L'apurement du fichier, signalé dans l'introduction, a consisté à examiner, pour chacune des observations de l'échantillon, les déficiences déclarées (selon la carte des codes ANATDM), l'ordre de déclaration des déficiences et la cohérence des réponses pour les 8 observations de chacune des institutions. A l'issue de cet examen, cinq institutions ont été éliminées du fichier¹. Il s'agissait d'établissements accueillant des personnes présentant des déficiences physiques et/ou sensorielles graves ou polyhandicapées, dont on peut penser qu'ils ont été identifiés comme instituts de rééducation, vraisemblablement du fait de leur appellation (instituts de rééducation motrice).

L'élimination de 5 institutions (soit près de 7% du fichier initial) a pour effet de modifier, de fait, l'estimation des effectifs de la strate de la population HID dans laquelle se situent les IR. La question du redressement des effectifs estimés a été soumise à l'INSEE, de même celle du calcul des intervalles de confiance (question commune à tous les chercheurs travaillant actuellement sur les données de HID). L'INSEE n'étant pas en mesure de répondre à ces questions dans l'immédiat, nous n'avons donc pas eu d'autre possibilité que de raisonner, pour notre analyse de l'échantillon des IR, sur la base des effectifs estimés pour la strate initialement constituée.

Remarque explicative de Pierre Mormiche (administrateur INSEE, chef du projet HID) concernant la constitution du fichier –échantillon :

1. Le plan de sondage a été réalisé en accord avec le SESI par strate d'établissements (variable STRATE provenant du fichier FINESS). Celle-ci (cf. dictionnaire des codes) ne comportait que 3 catégories pour les enfants et les adolescents :

11- déficients intellectuels ou polyhandicapés

12- déficients moteurs

13- déficients sensoriels

2. Le redressement a été réalisé en se calant sur les effectifs estimés par la DREES pour ces strates.

Il est heureux et étonnant dans ces conditions que la couverture des effectifs en Instituts de Rééducation soit aussi convenable (10 260 présents pour 10 558 places).

3. La variable utilisée pour déterminer ces IR est effectivement la variable TYPET. Celle-ci a été chiffrée par l'enquêteur selon la déclaration de l'établissement. Les 5 institutions qui ont dû être éliminées du fichier correspondent vraisemblablement à des erreurs de l'enquêteur : ces établissements étant des IME ou des Instituts pour Déficients moteurs.

L'échantillon d'étude comporte 67 institutions et 534 observations, soit après pondération, une population de 10 260 individus.

Dans 66 institutions, les 8 interviews prévues dans l'enquête HID ont été réalisées, une seule institution ne présente que 6 observations.

Cet échantillon est considéré comme représentatif de la population accueillie en internat dans les Instituts de Rééducation. La capacité d'accueil en IR au 1^{er} janvier 1998 (année de l'enquête HID en institution) était de 10 558 places en internat, de 5 299 places en semi-internat et de

¹ Identifiants des institutions éliminées : 520064980, 720104980, 830045980, 930106980, 930112980.

1 023 places en SESSAD, soit une capacité d'accueil globale de 16 880 places. Le nombre de places occupées était de 16 657².

Précision terminologique : le terme "effectifs réels" utilisé dans un certain nombre des tableaux correspond non pas à l'effectif réel des personnes institutionnalisées mais à l'effectif tiré pour l'enquête dans les établissements ayant accepté d'y répondre. Le terme "effectifs estimés" correspond au nombre de sujets de l'échantillon une fois pondéré.

² Source : *Les établissements et services médico-sociaux pour enfants handicapés*, E. Woitrain, Document de travail, N°7, Août 2000, DRESS, Collection statistiques, Ministère de l'Emploi et de la Solidarité

Caractéristiques générales des instituts de rééducation

1- Les institutions de l'échantillon et effectifs réels

Tableau 1 : Les institutions de l'échantillon

Identifiant de l'institution dans l'enquête HID	Effectifs réels	%	Effectifs cumulés
110034980	8	1.50	8
110050980	8	1.50	16
110114980	8	1.50	24
210077980	8	1.50	32
230005980	8	1.50	40
230006980	8	1.50	48
230026980	8	1.50	56
230053980	8	1.50	64
230061980	8	1.50	72
240006980	8	1.50	80
240009980	8	1.50	88
240036980	8	1.50	96
240045980	8	1.50	104
240046980	8	1.50	112
240048980	8	1.50	120
240068980	8	1.50	128
240115980	8	1.50	136
240119980	8	1.50	144
260022980	8	1.50	152
260036980	8	1.50	160
260037980	8	1.50	168
260078980	8	1.50	176
260092980	8	1.50	184
260116980	8	1.50	192
310113980	8	1.50	200
310115980	8	1.50	208
410029980	8	1.50	216
410037980	8	1.50	224
410044980	8	1.50	232
420009980	8	1.50	240

Identifiant de l'institution dans l'enquête HID	Effectifs réels	%	Effectifs cumulés
420010980	8	1.50	248
420041980	8	1.50	256
420046980	8	1.50	264
520056980	8	1.50	272
520057980	8	1.50	280
529999980	8	1.50	288
530008980	8	1.50	296
530114980	8	1.50	304
530141980	8	1.50	312
720025980	8	1.50	320
720068980	8	1.50	328
730039980	8	1.50	336
730046980	8	1.50	344
730055980	8	1.50	352
730072980	8	1.50	360
730084980	8	1.50	368
730100980	8	1.50	376
730115980	8	1.50	384
740007980	8	1.50	392
820002980	8	1.50	400
820005980	8	1.50	408
820039980	8	1.50	416
820081980	8	1.50	424
820131980	8	1.50	432
820165980	8	1.50	440
820183980	8	1.50	448
820190980	8	1.50	456
830002980	8	1.50	464
830021980	8	1.50	472
910020980	8	1.50	480
910021980	8	1.50	488
910044980	8	1.50	496
910046980	8	1.50	502
910082980	8	1.50	510
930017980	8	1.50	518

Identifiant de l'institution dans l'enquête HID	Effectifs réels	%	Effectifs cumulés
930063980	8	1.50	526
930141980	8	1.50	534

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

2- Répartition des instituts par région

Dans l'échantillon des instituts de rééducation tirés au sort pour l'enquête HID, 18 des 22 régions de la France métropolitaine sont représentées. Les quatre régions non représentées sont la Champagne-Ardenne, le Nord-Pas-de-Calais, le Poitou-Charente et la Corse.

Bien que l'échantillon ne soit représentatif que considéré dans sa globalité et non pas par région, nous indiquons ci-après la répartition de la population par groupes de régions. Les régions se répartissent en deux catégories : celles dont les IR rassemblent chacune moins de 500 enfants et adolescents, celles qui en rassemblent plus de 600 (effectifs estimés).

Les IR des 10 régions suivantes reçoivent de 160 à 480 enfants et adolescents (effectifs estimés), par ordre croissant d'effectifs:

- Basse-Normandie
- Limousin
- Auvergne
- Bourgogne
- Bretagne
- Aquitaine
- Picardie
- Lorraine
- Provence – Alpes - Côte d'Azur
- Pays de Loire

Les IR des 8 régions suivantes accueillent de 640 à 1160 enfants et adolescents (effectifs estimés) par ordre croissant d'effectifs :

- Haute-Normandie
- Alsace
- Franche Comté
- Languedoc – Roussillon
- Ile-de-France
- Centre
- Midi-Pyrénées
- Rhône-Alpes

Les IR des régions Rhône-Alpes, Midi-Pyrénées, Centre, Ile-de-France et Languedoc-Roussillon rassemblent à elles cinq près de 50 % (47,7 %) de la population des IR.

**Tableau 2 : Répartition des instituts de rééducation par région
(France métropolitaine) (effectifs réels)**

REGION	Effectifs réels	%
Ile de France	48	9
Picardie	24	4.5
Haute-Normandie	32	6
Centre	56	10.5
Basse-Normandie	8	1.50
Bourgogne	16	3.00
Lorraine	24	4.5
Alsace	32	6
Franche-Comté	32	6
Pays de Loire	24	4.5
Bretagne	16	3.0
Aquitaine	16	3.0
Midi-Pyrénées	56	10.5
Limousin	8	1.5
Rhône-Alpes	64	12
Auvergne	16	3.0
Languedoc-Roussillon	38	7.12
Provence-Alpes-Côte d Azur	24	4.5
Total	534	100 %

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

3- Répartition des instituts de rééducation (nombre et capacité d'accueil) par région (effectifs réels)

Tableau 3 : Répartition des IR par capacité d'accueil et par région

Table of REGION by TAILLE				
REGION	Nombre et capacité d'accueil des IR enquêtés			Total
Effectifs	Moins de 50	De 50 à 100	100 et plus	
Ile de France	16	32	0	48
Picardie	16	8	0	24
Haute-Normandie	24	8	0	32
Centre	16	24	16	56
Basse-Normandie	8	0	0	8
Bourgogne	8	8	0	16
Lorraine	8	16	0	24
Alsace	16	16	0	32
Franche-Comté	16	8	8	32
Pays de Loire	24	0	0	24
Bretagne	16	0	0	16
Aquitaine	8	8	0	16
Midi-Pyrénées	48	8	0	56
Limousin	0	8	0	8
Rhône-Alpes	24	32	8	64
Auvergne	8	8	0	16
Languedoc-Roussillon	38	0	0	38
Provence-Alpes-Côte d Azur	16	8	0	24
Total	310	192	32	534

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

4- Répartition de la population selon la taille des institutions (effectifs estimés)

57,8% des enfants et adolescents de l'échantillon sont accueillis dans des institutions de moins de 50 places

35,8% sont dans des établissements agréés pour 50 à 100 places

6,24% d'entre eux se trouvent dans des structures de 100 places ou plus.

5- Estimation de l'aptitude de la population à répondre au questionnaire

Conditions de passation du questionnaire de l'enquête HID

Le questionnaire a été soumis directement par interview aux personnes de 16 ans et plus tirées au sort pour l'enquête, à deux conditions : 1) après que la personne ait été considérée apte à répondre par le personnel de l'établissement d'accueil et 2) qu'elle ait accepté soit de répondre elle-même, soit qu'un membre du personnel réponde à sa place.

Pour les personnes de moins de 16 ans en institution, l'interview a été réalisée avec un tiers (personnel soignant, éducateur ou parent), la personne concernée pouvant être présente ou non à l'interview.

La population d'IR tirée au sort comptait 423 individus de 3 à 16 ans (soit 79,2 % des observations) et 111 individus de 16 à 22 ans (soit 20,8 %).

Parmi les 16-22 ans (n = 111 en effectifs réels), pour lesquels le personnel de l'établissement était interrogé sur leur aptitude à répondre au questionnaire, il a été considéré que :

- 50,45 % étaient aptes à répondre
- 46,85 % étaient aptes mais avec l'assistance d'un tiers
- 2,7 % n'étaient pas aptes à répondre.

Répondant au questionnaire

Sur l'ensemble de la population de l'enquête en IR (n = 534, effectifs réels) :

- un peu moins de 10 % (9,4) ont été interviewés seuls
- 40,8 % ont répondu à l'interview assistés d'un tiers (le plus souvent un éducateur, parfois un membre de l'administration ou les deux.
- pour près de 50 % (49,8 %) un éducateur, un membre de l'administration, ou les deux, ont répondu au questionnaire, et dans la majorité des cas sans la présence de la personne à l'interview, (dans deux cas, un parent ou ami a répondu).

B-LA POPULATION ACCUEILLIE EN INSTITUT DE REEDUCATION

I- Caractéristiques socio-démographiques

Les IR de l'étude accueillent une population de 3 à 22 ans.

1- Sexe et âge

Sur-représentation masculine

La population des enfants et adolescents résidant en instituts de rééducation montre une sur-représentation masculine importante, plus des 3/4 (76 %, n=7800 en effectifs estimés) vs. 2460 de sexe féminin (24 %).

- Plus des 9/10 de la population résidant en IR (91,6 % ; n=9400, effectifs estimés) ont entre 8 et 17 ans. Mais ces instituts reçoivent également de jeunes adultes de 18 à 22 ans ; ils représentent 5,85 % de la population des IR (n=600, effectifs estimés) et des enfants plus jeunes, de 3 à 7 ans ; ils constituent 2, 5 % de la population (n=260, effectifs estimés).

L'âge moyen est de 12.9 ans ; l'âge médian est de 13 ans et l'âge modal de 12 ans.

**Tableau 4 : Répartition de la population selon l'âge, par sexe
(effectifs estimés)**

Table of IAGE by ISEXE			
IAGE	ISEXE		Total
Frequency Row Pct Col Pct	Garçons	Filles	
3	20	0	20
	100.00	0.00	100
	0.26	0.00	0.2
5	20	20	40
	50.00	50.00	100
	0.26	0.81	0.4
7	180	20	200
	90.00	10.00	100
	2.31	0.81	2.0
8	260	160	420
	61.90	38.10	100
	3.33	6.50	4.1
9	380	120	500
	76.00	24.00	100
	4.87	4.88	4.9
10	920	180	1 100
	83.64	16.36	100
	11.79	7.32	10.7
11	840	300	1 140
	73.68	26.32	100
	10.77	12.20	11.1
12	1020	460	1 480
	68.92	31.08	100
	13.08	18.70	14.4
13	1 000	220	1 220
	81.97	18.03	100
	12.82	8.94	11.9
14	720	100	820
	87.80	12.20	100
	9.23	4.07	8.0
15	880	320	1 200
	73.33	26.67	100
	11.28	13.01	11.7
16	660	180	840
	78.57	21.43	100
	8.46	7.32	8.2

Table of IAGE by ISEXE			
IAGE	ISEXE		Total
Frequency Row Pct Col Pct	Garçons	Filles	
17	480	200	680
	70.59	29.41	100
	6.15	8.13	6.6
18	220	80	300
	73.33	26.67	100
	2.82	3.25	2.9
19	140	100	240
	58.33	41.67	100
	1.79	4.07	2.3
20	40	0	40
	100.00	0.00	100
	0.51	0.00	0.4
22	20	0	20
	100.00	0.00	100
	0.26	0.00	0.2
Total	7 800	2 460	10 260
	76.0	24.0	100
	100	100	100

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

La population a été découpée en 5 tranches d'âge, correspondant aux cycles scolaires (3-5 ans ; 6-10 ans ; 11-14 ans ; 15-18 ans et 19-22 ans).

Tableau 5 : Répartition de la population des IR par tranches d'âge et sexe (effectifs estimés)

Table of cage by ISEXE			
Frequency Row Pct Col Pct	Sexe		
Tranches d'âge	Garçons	Filles	Total
3-5 ans	40	20	60
	66.67	33.33	100
	0.51	0.81	0.58
6-10 ans	1 740	480	2 220
	78.38	21.62	100
	22.31	19.51	21.64
11-14 ans	3 580	1 080	4 660
	76.82	23.18	100
	45.90	43.90	45.42
15-18 ans	2 240	780	3 020
	74.17	25.83	100
	28.72	31.71	29.43
19-22 ans	200	100	300
	66.67	33.33	100
	2.56	4.07	2.92
Total	7 800	2 460	10 260
	76	24	100
	100	100	100

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

- Les préadolescents (11-14 ans) et les adolescents (15-18 ans) représentent, ensemble, près des 3/4 (74,8 %) de la population.
- Les 11-14 ans constituent à eux seuls près de la moitié de la population totale (45,4 %).
- Le même rapport garçons / filles observé sur l'ensemble (3/4 vs.1/4) se retrouve sur chacune des tranches d'âge les plus nombreuses (6-10 ans, 11-14 ans et 15-18 ans). Le rapport est de 2/3 vs.1/3. sur les tranches extrêmes (3-5 ans et 19-22 ans).

N.B. Concernant les 3-5 ans : la faiblesse des effectifs interrogés (de l'ordre de 3 sur 534), ne permet pas une interprétation significative.

2- Environnement socio-familial

(HID-Institution/1998, modules EC : activité professionnelle et C : Environnement socio-familial)

a) Activité professionnelle des pères (ou adultes en charge) des enfants et adolescents en IR.

Pour l'analyse des milieux socio-familiaux des enfants et adolescents institutionnalisés et en particulier ceux accueillis en IR, l'enquête HID présente deux limites importantes :

- Les questions de l'enquête portant sur l'activité professionnelle distinguent, dans la population institutionnalisée, les pères (ou adultes en charge) des enfants de moins de 15 ans et les sujets de 15 ans et plus. Ainsi, concernant la population des IR, nous disposons de données sur l'activité professionnelle des pères (ou adultes en charge) des enfants de moins de 15 ans et sur celle des sujets de 15 ans et plus, mais pas sur celle des pères (ou adultes en charge) de ces derniers. De sorte qu'il n'est pas possible de comparer ces deux groupes du point de vue de leur appartenance à telle ou telle catégorie socio-professionnelle. Cette limite de l'enquête nous paraît d'autant plus surprenante, qu'aujourd'hui, les jeunes de 15 à 25 ans (en milieu ordinaire et plus encore en milieu spécialisé) sont rarement totalement indépendants et en mesure de se passer de l'aide de leurs parents.

- Une seconde limite de l'enquête tient à l'ambiguïté de certaines des questions concernant l'emploi.

Pour les enfants de moins de 15 ans, la question concernant l'activité de leur père (ou adulte en charge) est posée de la façon suivante : «Votre père (ou l'adulte qui a la charge de l'enfant) exerce-t-il (a-t-il exercé) une activité professionnelle ? » (*Dictionnaire des codes* : variable ECPRPE). La réponse à la question ainsi posée (incluant le passé et le présent) ne permet pas de savoir si le père exerce ou n'exerce pas une activité professionnelle au moment de l'enquête, s'il est sans travail momentanément ou chômeur de longue durée.

Nous pensons que les deux variables complémentaires (ECPROF et ECSTAT), ("Quelle est la dernière profession qu'il a exercé" et " Travaille-t-il (ou travaillait-il) comme ..." (suit une liste de statuts professionnels possibles), pour lesquelles le dictionnaire des codes précise qu'il s'agit "du statut des hommes qui ne travaillent pas actuellement mais qui ont exercé une activité professionnelle(...) et des pères de personnes âgées de moins de 15 ans qui ont exercé une activité professionnelle", nous permettraient de distinguer les pères ayant travaillé antérieurement de ceux travaillant actuellement (au moment de l'enquête). Mais l'ambiguïté demeure dans la mesure où ces questions sont conditionnées par une réponse positive à ECPRPE.

Ainsi, pour les enfants de moins de 15 ans résidant en IR, qui représentent 67,6 % de la population totale, l'activité professionnelle des pères se répartit de la façon suivante :

Tableau 6 : Répartition des moins de 15 ans selon l'activité professionnelle du père (ou de l'adulte en charge) (effectifs estimés)

ECPRPE	Effectifs	%
Oui	5340	77.84
Non	960	13.99
Ne sait pas	560	8.16
Total	6880	100%

Frequency Missing = 3400

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

D'après les données institutionnelles, dont on ne peut vérifier la fiabilité,

- plus des 3/4 (77,8 %) des pères (ou adulte en charge) ont, ou ont eu, une activité professionnelle au moment de l'enquête ; pour la plupart d'entre eux (85,1 %), ils sont, ou étaient, salariés ; les deux tiers dans le privé, 20 % dans le service public (var. ECSTAT).
- 14 % n'ont pas, ou n'ont jamais eu, d'activité professionnelle.
- dans près de 10 % (8,2 %) des cas, on ne connaît pas la situation professionnelle du père (ou de l'adulte en charge). Il peut s'agir d'enfants pour lesquels on ignore si le père existe (cf. infra) ou d'une information dont les personnels des établissements répondant à l'enquête ne disposent pas.

Ensemble, les enfants dont les pères ne travaillent pas ou pour lesquels on n'a pas d'information, représentent près du quart de la population des moins de 15 ans (22,2 %).

b) Catégorie socio-professionnelle des pères (ou adulte en charge) des enfants de moins de 15 ans et celle des jeunes de 15 ans et plus

Comme nous l'avons indiqué plus haut, les données dont nous disposons ne permettent donc pas de comparer les situations professionnelles des milieux familiaux de ces deux groupes.

Tableau 7 : Répartition de la population selon la CS du père (ou de l'adulte en charge) des enfants de moins de 15 ans et la CS des adolescents de plus de 15 ans (effectifs estimés)

Table of MILIEU1 by cagev			
CS des pères d'enfants de 3-14 ans et CS des sujets de 15 ans et plus			
Frequency Col Pct	Pères d'enfants de 3-14 ans	Sujets en IR de 15- 22 ans	Total
Agriculteurs exploitants	100 1.46	0 0.00	100 0.98
Artisans, commerçants et chefs d'entreprise	520 7.58	0 0.00	520 5.11
Cadres et professions intellectuelles supérieures	100 1.46	0 0.00	100 0.98
Professions intermédiaires	340 4.96	0 0.00	340 3.34
Employés	840 12.24	20 0.60	860 8.45
Ouvriers	2 900 42.27	140 4.22	3 040 29.86
Sans activité professionnelle	40 0.58	3 160 95.18	3 200 31.43
CS inchiffable car le libellé de la profession n'est pas précis et NSP	2 020 29.45	0 0.00	2 020 19.84
Total	6 860 100	3 320 100	10 180 100
Frequency Missing = 80			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

- CS des pères (ou adulte en charge) des enfants de moins de 15 ans

Les enfants de moins de 15 ans en IR représentent, comme nous l'avons vu, 67,6 % de la population totale.

Ils sont issus du milieu ouvrier pour 42,3 % d'entre eux.

Pour les 28,3 % restants, l'activité professionnelle du père se distribue entre employés et artisans ou commerçants ou chefs d'entreprise (20 %) ; professions intermédiaires, cadres, agriculteurs (8 %).

On ne connaît pas la CS du père de près de 30 % d'entre eux (29,4 %). Mais, on sait (cf. tableau précédent) que 47,5 % de ceux-ci sont issus d'un milieu où le père (ou adulte en charge) est sans travail (soit au moment de l'enquête, soit sur une longue durée, sans que l'on puisse préciser ces deux cas de figure).

- Adolescents et jeunes adultes en IR de 15 ans à 22 ans

Les 15-22 ans représentent 32,35 % de la population des IR (n=3320, eff. estimés, dont 880 de sexe féminin et 2440 de sexe masculin). Etant pris en charge en IR, il est logique que la CS identifiant leur activité soit "Sans activité professionnelle", correspondant à "Elèves ou étudiants" (dans la liste des CS à deux chiffres). Un petit nombre d'entre eux (n=160, effectifs estimés, soit 4,8 %) est toutefois identifié comme exerçant une activité professionnelle d'ouvrier ou d'employé. Après consultation des CS à deux chiffres, ce type d'activité correspond à : personnel des services directs aux particuliers, ouvrier qualifié de type industriel, ouvrier non qualifié de type artisanal, ouvrier agricole. On peut penser qu'il s'agit de l'activité professionnelle exercée au moment de l'enquête HID, dans le cadre d'un contrat d'apprentissage passé entre l'IR d'accueil et une entreprise locale.

c) Orphelins de père et/ou de mère

Sur le milieu familial, l'enquête HID livre une série de données sur la composition de la famille, permettant de savoir si les parents du sujet sont vivants ou non, s'il a des frères et sœurs et la taille de sa fratrie, s'il a des grand-parents.

Tableau 8 : Répartition de la population selon l'existence ou non des parents (effectifs estimés)

Table of CMERVI by CPERVI				
Mère en vie	Père en vie			Total
Effectifs %	Oui	Non	Ne sait pas	
Oui	8500 83.49	780 7.66	580 5.70	9860 96.85
Non	180 1.77	40 0.39	0 0.00	220 2.16
Ne sait pas	20 0.20	20 0.20	60 0.59	100 0.99
Total	8700 85.46	840 8.25	640 6.29	10180 100
Frequency Missing = 80				

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

- 83,5 % des enfants et adolescents en IR ont leurs deux parents vivants, sans qu'on sache s'ils sont ensemble ou séparés.
- 1,7 % sont orphelins de mère
- 7,6 % sont orphelins de père
- 0,6 % sont orphelins de mère et de père (sont inclus les orphelins de père qui ignorent si leur mère existe)
- 1 % des sujets (ou autres répondants au questionnaire : éducateur ou membre de l'administration) ne savent pas si la mère est en vie
- pour 6,3 %, on ne sait pas si le père est vivant.

Nous nous sommes interrogés sur l'ignorance dans laquelle se trouvent 7,3 % des sujets, ou leur entourage éducatif, quant à l'existence du père ou, plus rarement, de la mère. Il peut s'agir de familles monoparentales, d'abandons de la famille par l'un ou l'autre des parents. Il se peut aussi que, comme 50 % des interviews ont été réalisées avec un tiers -membre de l'institution (personnel éducatif ou administratif)- sans l'enfant ou l'adolescent concerné, le personnel ait une connaissance incomplète de la situation de certains enfants, ou que des dossiers administratifs soient lacunaires.

Quoiqu'il en soit, l'absence de père est près de 5 fois plus fréquente que celle des mères ; elle concerne 14,5 % de la population des IR, celle des mères 3,1 %.

Les orphelins de père et/ou de mère et les sujets (ou leur entourage éducatif) qui ignorent si l'un des deux parents est en vie ou non représentent 16,5 % de la population (soit, en effectifs estimés, 1680 individus). Une telle proportion mérite d'être soulignée.

Le tableau suivant en donne une analyse détaillée par sexe.

Tableau 9 : Répartition de la population selon l'existence ou non des parents par sexe (effectifs estimés)

Table of cmerpervi by ISEXE			
Existence de mère ou père	Sexe		Total
	Garçons	Filles	
Frequency Col Pct			
Ont leurs deux parents	6 520 83.80	1 980 82.50	8 500 83.49
Orphelins de père	600 7.71	180 7.50	780 7.66
Orphelins de mère	100 1.29	80 3.33	180 1.77
Orphelins de père et mère	40 0.51	0 0.00	40 0.40
Orphelins de père et ignorent si la mère existe	20 0.26	0 0.00	20 0.20
Ont leur mère mais ignorent si le père existe	420 5.40	160 6.67	580 5.70
Ont leur père mais ignorent si la mère existe	20 0.26	0 0.00	20 0.20
Ignorent si leurs deux parents existent	60 0.77	0 0.00	60 0.58
Total	7 780 100	2 400 100	10 180 100
Frequency Missing = 80			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Pour la majorité des enfants, et dans une même proportion pour les filles et les garçons (83,8 % des garçons et 82,5 % des filles), les deux parents sont vivants.

Parmi les 16,5 % d'enfants et d'adolescents qui sont soit orphelins de père, de mère ou des deux, soit dans l'ignorance de l'existence de l'un ou l'autre de leurs parents ou des deux, 5,7 % sont dans la situation d'avoir leur mère mais d'être sans nouvelles de leur père.

La faiblesse des effectifs réels ne permet pas de comparer les situations des filles et des garçons.

Les données de l'enquête ne permettent pas d'en savoir plus sur la situation parentale : familles monoparentales, couples recomposés, etc.

d) Fratrie

Le tableau suivant présente la répartition de la population hébergée en IR selon la taille des fratries. Cette variable recomposée somme le nombre de frères et de sœurs, y compris demi-frères et sœurs.

Tableau 10 : Répartition de la population selon la taille de la fratrie (effectifs estimés)

Taille de la fratrie	Effectifs	%
1	900	9.00
2	2 160	21.60
3	2 760	27.60
4	2 060	20.60
5	980	9.80
6	640	6.40
7	240	2.40
8	160	1.60
9	20	0.20
10	40	0.40
11	20	0.20
12	20	0.20
Frequency Missing = 80		

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Un peu moins de 10 % des enfants et adolescents en IR sont enfants uniques.
 Près de la moitié (49,2 %) appartiennent à des fratries de 2 ou 3.
 30,4 % font partie de fratries de 4 ou 5.
 11,2 % font partie de familles nombreuses de 6 enfants et plus.
 La taille moyenne de la fratrie est de 2,5.
 La fratrie modale est celle de 3 enfants.

e) Grand-parents

L'existence de grand-parents n'est pas connue pour plus de 30 % de la population (31,2 %).
 Parmi les 70 % (n= 7000, effectifs estimés) pour lesquels on dispose d'une information :
 31,4 % des enfants et adolescents ont trois ou quatre de leurs grand-parents
 31,7 % en ont deux
 20,8 % en ont un
 16 % n'en ont pas.

En traitant cette variable et en la croisant avec l'existence ou non des parents, nous cherchions à savoir si, dans les cas d'absence de pères ou de mères (parents décédés ou ignorance quant à leur existence), il pouvait y avoir, sinon des situations réelles et effectives de suppléance familiale – information qualitative qu'on ne peut évidemment pas trouver dans l'enquête HID-, du moins les conditions d'une suppléance possible avec les grand-parents existants, question qui pourrait être approfondie ultérieurement.

Tableau 11 : Répartition de la population selon l'existence ou non d'ascendants (parents et grand-parents) (effectifs estimés)

Table of CGDPAR by cmerpervi							
Nombre de grands-parents	Mère ou père en vie						Total
Frequency Col Pct	Mère et père en vie	Mère en vie, père dcd	Mère en vie, père NSP	Mère dcd, père en vie	Mère NSP, père en vie	Père ou mère dcd et autre NSP	
0	760 8.94	120 15.38	120 20.69	60 33.33	0 0.00	60 50.00	1 120 11.00
1	1 120 13.18	140 17.95	120 20.69	40 22.22	20 100.0	20 16.67	1 460 14.34
2	1 820 21.41	260 33.33	80 13.79	60 33.33	0 0.00	0 0.00	2 220 21.81
3	980 11.53	60 7.69	20 3.45	0 0.00	0 0.00	0 0.00	1 060 10.41
4	1 040 12.24	40 5.13	40 6.90	0 0.00	0 0.00	20 16.67	1 140 11.20
Ne sait pas	2 780 32.70	160 20.51	200 34.48	20 11.11	0 0.00	20 16.67	3 180 31.24
Total	8 500 100	780 100	580 100	180 100	20 100	120 100	10 180 100
Frequency Missing = 80							

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

31,2 % des enfants et adolescents en IR ignorent si leurs grand-parents existent. Et 11 % n'en ont pas.

Parmi les 57,8 % de la population ayant de 1 à 4 grand-parents, ceux qui en ont un ou deux en constituent les 36,1 % ; ceux qui en ont trois ou quatre représentent 21,6 %.

Parmi les enfants qui n'ont plus leurs parents ou ont perdu l'un d'eux (soit 16,5 % de la population en IR (cf. supra) ; n= 1680 en effectifs estimés), on ignore pour près du quart d'entre eux (23,8 %) s'ils ont des grand-parents ; 21,4 % n'en ont pas et 54,8 % ont de un à quatre grand-parents.

f) Contacts familiaux

La grande majorité des enfants et adolescents qui ont des parents (père et/ou mère, grand-parents, frères et/ou sœurs), ont des contacts avec un ou plusieurs de ces membres de leur famille (96 %) ; mais 4 % (soit 400 enfants ou adolescents, en effectifs estimés) n'ont pas de contacts avec leur famille.

La moitié de la population en IR a également des contacts soit avec un autre membre de la famille, ou une famille d'accueil, ou des voisin(e)s ou ami(e)s.

**Tableau 12 : Répartition de la population selon la fréquence des retours dans la famille
(effectifs estimés)**

GFAM	Effectifs	%
Chaque semaine	8 300	81.53
1 ou 2 fois par mois	1 440	14.15
Pour les vacances scolaires	60	0.59
Uniquement pour les vacances d'été	60	0.59
Moins souvent	60	0.59
Jamais	240	2.35
Refus de répondre	20	0.20
Total	10180	100.0

Frequency Missing = 80

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Le retour hebdomadaire dans leur famille de la plupart des enfants et adolescents en IR (81,5 %) constitue un indicateur positif des liens familiaux.

Toutefois, pour 4,1 % des sujets (soit 420 en effectifs estimés), le retour dans la famille se fait plus rare (vacances scolaires, vacances d'été, ou encore moins souvent), voire inexistant (pour 2,3 % d'entre eux).

Tableau 13: Répartition de la population selon la fréquence des retours dans la famille par sexe (effectifs estimés)

Table of GFAM by ISEXE			
GFAM	ISEXE		
Frequency Col Pct	Garçons	Filles	Total
Chaque semaine	6 420 82.52	1 880 78.33	8 300 81.53
1 ou 2 fois par mois	1 140 14.65	300 12.50	1 440 14.15
Pour les vacances scolaires	20 0.26	40 1.67	60 0.59
Uniquement pour les vacances d'été	20 0.26	40 1.67	60 0.59
Moins souvent	40 0.51	20 0.83	60 0.59
Jamais	140 1.80	100 4.17	240 2.35
Refus de répondre	0 0.00	20 0.83	20 0.20
Total	7 780 100	2 400 100	10 180 100
Frequency Missing = 80			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Si la plupart des garçons et des filles (95,7 %) retournent dans leurs familles au moins une fois par mois, on observe cependant que la fréquence des retours des garçons dans leur famille tend à être légèrement supérieure à celle des filles à âge égal (la proportion de filles et de garçons étant sensiblement la même sur toutes les tranches d'âge (cf. supra).

8,3 % des filles ne rentrent dans leurs familles que pour les vacances scolaires ou d'été, ou pas du tout ; contre 2,8 % des garçons.

Tableau 14 : Répartition de la population selon la fréquence des retours dans la famille par âges (effectifs estimés)

Table of GFAM by cage						
GFAM	cage					Total
	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	19-22 ans	
Chaque semaine	40	1680	3980	2360	240	8300
	66.67	76.36	86.52	78.15	80.00	81.53
1 ou 2 fois par mois	20	380	500	520	20	1440
	33.33	17.27	10.87	17.22	6.67	14.15
Pour les vacances scolaires	0	20	20	20	0	60
	0.00	0.91	0.43	0.66	0.00	0.59
Uniquement pour les vacances d'été	0	20	20	20	0	60
	0.00	0.91	0.43	0.66	0.00	0.59
Moins souvent	0	0	20	40	0	60
	0.00	0.00	0.43	1.32	0.00	0.59
Jamais	0	80	60	60	40	240
	0.00	3.64	1.30	1.99	13.33	2.36
Refus de répondre	0	20	0	0	0	20
	0.00	0.91	0.00	0.00	0.00	0.20
Total	60	2200	4600	3020	300	10180
	100	100	100	100	100	100
Frequency Missing = 80						

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Le retour hebdomadaire dans la famille s'observe dans toutes les tranches d'âge, et pour au moins les 2/3 de chaque tranche d'âge.

Le groupe des 11-14 ans est celui où cette fréquence de contact avec la famille est la plus pratiquée (86,5 % du groupe).

II- Caractérisation de la population selon les déficiences déclarées

1- Répartition de la population selon les déficiences déclarées

(HID Institutions 98 / Module A : Cause et origine des incapacités)

Les données de déficiences analysées dans ce rapport, sont celles complétées et corrigées par l'équipe médicale du CREDES.

- Nature des "déficiences" déclarées pour la population des IR (selon la nomenclature du CREDES / ANATDM, après corrections et recodification de la carte des codes initiale / ANATD) :

- Bégaiement
- Autre trouble de l'élocution
- Autre trouble du langage
- Retard mental (moyen)
- Retard mental léger, déficience intellectuelle légère, troubles des acquisitions et des apprentissages
- Perte des acquis intellectuels, troubles de la mémoire, désorientation spatio-temporelle
- Troubles du comportement, troubles de la personnalité et des capacités relationnelles
- Autres troubles intellectuels (retard mental non précisé)
- Autres troubles psychiques (y.c. maladie mentale non classée ailleurs)
- Troubles de l'humeur, dépression
- Déficience intellectuelle et du psychisme non précisée
- Déficience rénale ou urinaire (incontinence des urines)
- Déficience du tube ou des organes digestifs (incontinence des selles)
- Déficiences non précisées

Au total, ce sont 14 types de déficiences qui sont déclarées pour la population institutionnalisée en IR.

Le nombre des déficiences déclarées pour une même personne varie de 1 à 5.

Plusieurs déficiences pouvant être déclarées pour une même personne, caractéristique bien connue de la population des IR qui associe des troubles du comportement, des problèmes cognitifs, mis au compte d'un retard mental et / ou de troubles psychiques, auxquels s'ajoutent dans certains cas des problèmes somatiques (énurésie, encoprésie, problèmes de langage...), nous avons constitué des groupes de "déficiences" exclusifs les uns des autres, spécifiques des IR.

Les troubles du comportement ou le retard mental constituaient soit la seule déficience déclarée, soit associés à d'autres.

Neuf groupes de déficiences ont été constitués sur la base de cette distinction (troubles de comportement / déficience intellectuelle) et des troubles qui leur étaient associés, (mais TC et déficience intellectuelle pouvant aussi se trouver déclarées pour un même sujet).

Nous examinerons maintenant la répartition de la population des IR en fonction de ces 9 groupes de déficiences.

Tableau 15 : Répartition de la population selon les groupes de déficiences exclusifs (effectifs réels)

GPIR	Effectifs réels	%
1- Troubles du comportement	135	25.28
2- Retard mental léger	54	10.11
3- Retard mental non précisé	44	8.24
4- Troubles psychiques	65	12.17
5- Tbles psychiques et déf. intellectuelle	56	10.49
6- Tbles comport. ou psy. et du langage	27	5.06
7- Déf. intellectuelle et tbles du langage	27	5.06
8- Déf. physique et déf. intel ou trbles psy.	52	9.74
9- Déficience non précisée	74	13.86
Total	534	100.0

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERH, janvier 2002

Tableau 16 : Répartition de la population selon les groupes exclusifs de déficience (effectifs estimés)

GPIR	Effectifs estimés	%
1- Troubles du comportement	2 700	26.32
2- Retard mental léger	1 080	10.53
3- Retard mental non précisé	880	8.58
4- Troubles psychiques	1 300	12.67
5- Tbles psychiques et déf. intellectuelle	1 120	10.92
6- Tbles comport. ou psy. et du langage	540	5.26
7- Déf. intellectuelle et tbles du langage	540	5.26
8- Déf. physique et déf. intel ou trbles psy.	1 040	10.14
9- Déficience non précisée	1 060	10.33
Total	10 260	100.0

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Hormis la catégorie (1) des troubles du comportement qui rassemble distinctement un peu plus du quart de la population (26,3 %), et la catégorie (9) des déficiences non précisées, caractéristique de la population accueillie en IR, la distribution quasi-uniforme, aux alentours des 10 % entre les autres catégories ne fait pas apparaître *a priori* de distinctions significatives. On retrouve bien dans cette répartition, l'enchevêtrement de signes comportementaux, psychiques, cognitifs et somatiques qui constitue les tableaux cliniques des enfants et adolescents orientés en IR. On peut cependant estimer que la distinction troubles du comportement / déficience intellectuelle correspond bien en fait à une réalité (ou du moins aux représentations des personnels qui déclarent les déficiences). En effet, si l'on considère les catégories à dominante "troubles du comportement" ou "troubles psychiques"(1, 4, 5, 6), celles-ci rassemblent plus de la moitié (55,2 %) de la population des IR. Les catégories où domine la déficience intellectuelle (2, 3, 7), en regroupent, elles, près du quart (24,4 %)

Une analyse des situations de ces enfants et adolescents qui associerait cette catégorisation de signes cliniques déclarés et éléments biographiques, caractéristiques socio-familiales, niveau scolaire et difficultés cognitives spécifiques, pourrait peut-être permettre d'établir une typologie des situations de ces enfants et adolescents et des distinctions opératoires pour les IR.

**Tableau 17 : Répartition de la population par groupes de déficiences et par sexe
(effectifs réels)**

Table of GPIR by ISEXE			
GPIR	ISEXE		Total
	Garçons	Filles	
Frequency Row Pct Col Pct			
1-Troubles du comportement	115 85.19 28.54	20 14.81 15.27	135 100
2-Retard mental léger	36 66.67 8.93	18 33.33 13.74	54 100
3-Retard mental non précisé	31 70.45 7.69	13 29.55 9.92	44 100
4-Troubles psychiques	50 76.92 12.41	15 23.08 11.45	65 100
5-Trbles psychiques et déf. intellectuelle	45 80.36 11.17	11 19.64 8.40	56 100
6-Trbles comport. ou psy. et du langage	20 74.07 4.96	7 25.93 5.34	27 100
7-Déf. intellectuelle et trbles du langage	21 77.78 5.21	6 22.22 4.58	27 100
8-Déf. physique et déf. intel. ou trbles psy.	36 69.23 8.93	16 30.77 12.21	52 100
9-Déficience non précisée	49 66.22 12.16	25 33.78 19.08	74 100
Total	403 100	131 100	534 100

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Tableau 18 : Répartition de la population par groupes de déficiences exclusifs, par sexe (effectifs estimés)

Table of GPIR by ISEXE			
GPIR	ISEXE		Total
	Garçons	Filles	
Frequency Col Pct			
1- Troubles du comportement	2 300 29.49	400 16.26	2 700 26.32
2- Retard mental léger	720 9.23	360 14.63	1 080 10.53
3- Retard mental non précisé	620 7.95	260 10.57	880 8.58
4- Troubles psychiques	1 000 12.82	300 12.20	1 300 12.67
5- Tbles psychiques et déf. intellectuelle	900 11.54	220 8.94	1 120 10.92
6- Trbles comport. ou psy. et du langage	400 5.13	140 5.69	540 5.26
7- Déf. intellectuelle et trbles du langage	420 5.38	120 4.88	540 5.26
8- Déf. physique et déf. intel. ou trbles psy.	720 9.23	320 13.01	1 040 10.14
90- Déficience non précisée	720 9.23	340 13.82	1 060 10.33
Total	7 800	2 460	10 260
%	100	100	100

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Il ne se dégage pas clairement de différences significatives entre garçons et filles, si ce n'est dans la catégorie des troubles du comportement qui rassemble plus du quart des garçons (29,5 %) et 16,2 % des filles et dans les deux catégories de retard mental (retard léger et non précisé) où la proportion s'inverse, avec un quart des filles (25,2 %) et 17,2 % des garçons. Mais on sait que d'une part, il existe une tendance de la part des personnels éducatifs à caractériser des comportements violents (plus souvent le fait des garçons) en termes de troubles du comportement et que d'autre part, les filles en difficulté psychique décompensent plus souvent sur le mode de l'inhibition intellectuelle.

La distribution par sexe dans les autres groupes de déficiences est relativement uniforme.

La difficulté à identifier les déficiences de la population des IR se voit confirmée dans le taux relativement important de déficiences non précisées (10,3 %) et plus encore pour les filles (13,8 %).

**Tableau 19 : Répartition de la population par groupes de déficiences
et par tranches d'âge (effectifs estimés)**

Table of GPIR by cage						
GPIR	cage					Total
	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	19-22 ans	
Frequency Col Pct						
1- Troubles du comportement	20 33.33	900 40.54	1 320 28.33	420 13.91	40 13.33	2 700
2- Retard mental léger	0 0.00	120 5.41	380 8.15	560 18.54	20 6.67	1 080
3- Retard mental non précisé	0 0.00	80 3.60	440 9.44	300 9.93	60 20.00	880
4- Troubles psychiques	20 33.33	340 15.32	720 15.45	200 6.62	20 6.67	1 300
5- Tbles psychiques et déf. intellectuelle	0 0.00	200 9.01	500 10.73	400 13.25	20 6.67	1 120
6- Trbles comport. ou psy. et du langage	0 0.00	220 9.91	220 4.72	80 2.65	20 6.67	540
7- Déf. intellectuelle et tbles du langage	20 33.33	80 3.60	80 1.72	280 9.27	80 26.67	540
8- Déf. physique et déf. intel. ou trbles psy.	0 0.00	140 6.31	600 12.88	280 9.27	20 6.67	1 040
9- Déficience non précisée	0 0.00	140 6.31	400 8.58	500 16.56	20 6.67	1 060
Total	60 100	2 220 100	4 660 100	3 020 100	300 100	10 260 100

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

La répartition de la population sur les groupes de déficience par tranches d'âge ne nous révèle rien de particulier sur les déficiences de ces enfants et adolescents.

III- Scolarisation de la population accueillie en Instituts de Rééducation (HID Institution 98 / Module S : Questionnement sur la scolarité et les diplômes)

1- Données générales sur la scolarisation

**Tableau 20 : Répartition de la population scolarisée, par tranches d'âge
(effectifs estimés)**

Table of cage by SETUDE			
cage	SETUDE		Total
Frequency Percent Row Pct	Oui (y c. éduc. spé. EN et IR)	Non, (études terminées)	
3-5 ans	60	0	60
	0.59	0.00	0.59
	100.00	0.00	
6-10 ans	2200	0	2200
	21.61	0.00	21.61
	100.00	0.00	
11-14 ans	4600	0	4600
	45.19	0.00	45.19
	100.00	0.00	
15-18 ans	2840	180	3 020
	27.90	1.77	29.67
	94.04	5.30	
19-22 ans	300	0	300
	2.95	0.00	2.95
	100.00	0.00	
Total	10 000	180	10 180
	98.23	1.77	100.00
Frequency Missing = 80			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

La quasi-totalité de la population des IR est scolarisée (98,2 %, n=10 000 en effectifs estimés) que ce soit en classes ordinaires, en classes ou établissements spécialisés (SEGPA, GCA, CLIS, ENP, EREA) de l'Education Nationale, ou en établissements spécialisés relevant des Affaires sociales (en l'occurrence IR).

La répartition par tranches d'âge de la population scolarisée est similaire à la structure de la population par âges, i.e. tous les enfants ou adolescents composant chaque tranche d'âge suivent une scolarité. Un très léger infléchissement du taux de scolarisation s'observe chez les 15-18 ans, seule tranche d'âge où se trouvent les quelques 1,8 % d'individus non scolarisés (études terminées), mais la scolarisation demeure importante (94 %), bien qu'elle ne soit plus obligatoire pour la partie de ces jeunes qui ont dépassé 16 ans.

**Tableau 21 : Répartition de la population scolarisée, par sexe
(effectifs estimés)**

Table of SETUDE by ISEXE			
SETUDE	ISEXE		Total
Frequency ColPct	Garçons	Filles	
Oui (y c. Education spé EN et IR)	7 660 98.46	2 340 97.50	10 000 98.23
Non (études terminées)	120 1.54	60 2.50	180 1.77
Total	7 780 100	2 400 100	10 180 100
Frequency Missing = 80			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Le taux de scolarisation de 98,2 % concerne garçons et filles dans les mêmes proportions (98,5 % pour les garçons ; 97,5 % pour les filles).

2- Modalités de scolarisation

Tableau 22 : Répartition de la population selon le type d'établissement où se déroule la scolarité, par tranches d'âge (effectifs estimés)

Table of cage by SCLASS							
cage	SCLASS						Total
Frequency Row Pct	1- Classe ordinaire (primaire et secondaire)	2- Classe spéciale primaire EN (CLIS)	3-Classe spéciale secondaire (SEGPA, GCA)	4- Etablissement spécialisé EN (EREA, ENP)	5-IR d'accueil	6- Etablissement spécialisé- ministère non connu	
3-5 ans	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	60 100.00	0 0.00	60 100
6-10 ans	780 3.64	320 14.55	0 0.00	280 12.73	1 500 68.18	20 0.91	2 200 100
11-14 ans	480 10.43	220 4.78	480 10.43	360 7.83	3 040 66.09	20 0.43	4 600 100
15-18 ans	280 9.86	0 0.00	240 8.45	260 9.15	2060 72.54	0 0.00	2 840 100
19-22 ans	20 6.67	0 0.00	0 0.00	0 0.00	280 93.33	0 0.00	300 100
Total	860 8.60	540 5.40	720 7.20	900 9.00	6 940 69.40	40 0.40	10 000 100
Frequency Missing = 260							

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Les enfants et adolescents d'IR qui suivent une scolarité (n=10 000, eff. estimés) se répartissent dans les trois filières existantes : (1) classe ordinaire de l'Education Nationale, (2) filière spécialisée de l'Education Nationale, (3) filière spécialisée médico-sociale, mais dans des proportions très contrastées selon les filières :

- 70 % des sujets sont scolarisés dans l'établissement d'accueil (n = 6 980, effectifs estimés). Cette proportion, assez stable sauf pour les 19-22, est légèrement plus faible chez les moins de 15 ans, plus élevée au-delà.
- 21,6 % sont scolarisés dans une classe spéciale de l'EN (CLIS, SEGPA, GCA) ou dans un établissement spécialisé de l'EN (EREA, ENP) (n = 2 160, eff. estimés)
- 8,6 % suivent leur scolarité dans une classe ordinaire de l'EN (primaire, secondaire ou classes pré-professionnelles et d'apprentissage), (n = 860, eff. estimés).

Scolarité en classes ordinaires de l'Education Nationale

La scolarisation en milieu ordinaire concerne une infime minorité de la population de 6 à 22 ans (8,6 %) : aux environs de 10 % sur les deux tranches d'âge pour lesquelles elle est la plus élevée (11-14 et 15-18 ans), elle n'atteint pas les 4 % chez les enfants de 6 à 10 ans ; et inférieure à 7% pour les 19-22 ans.

Scolarité en classes spéciales de l'Education Nationale

L'ensemble des enfants et adolescents qui suivent une scolarité en classes spéciales de l'EN en primaire (CLIS) ou en secondaire (SEGPA, GCA) représente 12,6 % de la population des IR, soit 5,4 % en primaire et 7,2 % dans le secondaire.

Primaire : Les enfants et adolescents d'IR qui fréquentent des classes spéciales de l'enseignement primaire de l'EN (Classes d'intégration scolaire) ne se recrutent que parmi les 6-10 ans et les 11-14 ans.

La population d'IR en classes spéciales du primaire est ainsi composée

- pour 59,3 % d'enfants de 6 à 10 ans (soit 14,5 % de cette classe d'âge)
- pour 40,7 % d'enfants de 11 à 14 ans (soit 4,8 % des enfants de ces âges).

Secondaire : La population des IR qui suit une scolarité dans des classes spéciales de l'enseignement secondaire de l'EN (SEGPA, GCA) se trouve principalement dans la tranche des 11-14 ans. Ils représentent les 2/3 de ceux qui fréquentent ces classes spéciales, et constituent 10,4 % de cette tranche d'âge. 1/3 se recrute parmi les adolescents de 15 à 18 ans, soit 8,4 % de cette classe d'âge.

Que ce soit pour les classes spéciales primaires ou secondaires, on constate une certaine adéquation entre l'âge des enfants et leur inscription dans le primaire ou le secondaire, mais ceci ne présume en rien de leur niveau d'acquisitions scolaires (analysé plus loin).

Scolarité en établissements spécialisés de l'Education Nationale

La population des IR qui fréquente des établissements spécialisés de l'EN (EREA ou ENP) représente 9,0 % de l'ensemble.

- 40 % d'entre eux sont des enfants de 11 à 14 ans (7,8 % de cette classe d'âge),
- 31 % ont entre 6 et 10 ans (soit 12,7 % de cette classe d'âge)
- 29 % ont entre 15 et 18 ans (soit 9,1 % de cette classe).

Scolarité en établissements spécialisés médico-sociaux

La grande majorité des enfants et adolescents d'IR sont scolarisés au sein de l'établissement qui les accueillent (69,8 %)* , mais dans des proportions variables selon les classes d'âge :

- la totalité des enfants ayant l'âge d'être en maternelle (3 à 5 ans)
- 69 % des enfants de 6 à 10 ans
- 66,5 % des enfants de 11 à 14 ans
- 72,5 % des adolescents de 15 à 18 ans
- 93,3 % des jeunes adultes de 19 à 22 ans

* Pour l'analyse, les 0,40 % d'enfants qui suivent une scolarité dans un établissement spécialisé relevant d'un ministère non précisé ont été inclus ici dans la population scolarisée en établissement médico-social.

Tableau 23 : Répartition de la population selon le type d'établissement où se déroule la scolarité, par sexe (effectifs estimés)

Table of SCLASS by ISEXE			
SCLASS	ISEXE		
Frequency			
Row Pct			
Col Pct	Garçons	Filles	Total
1- Classe ordinaire (primaire et secondaire)	540	320	860
	62.79	37.21	100
	7.05	13.68	8.60
2- Classe spéciale primaire EN (CLIS)	320	220	540
	59.26	40.74	100
	4.18	9.40	5.40
3- Classe spéciale secondaire EN (SEGPA,GCA)	580	140	720
	80.56	19.44	100
	7.57	5.98	7.20
4- Etablissement spécialisé EN (EREA, ENP)	720	180	900
	80.00	20.00	100
	9.40	7.69	9.00
5- Etablissement médico-social (IR)	5 460	1 480	6 940
	78.67	21.33	100
	71.28	63.25	69.40
6- Etablissement spécialisé ministère non connu	40	0	40
	100.00	0.00	100
	0.52	0.00	0.40
Total	7 660	2 340	10 000
	100	100	100
Frequency Missing = 260			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Proportionnellement, le nombre de filles scolarisées en classes ordinaires de l'EN est près de deux fois supérieur à celui des garçons (13,7 % vs. 7,05 %). Ce rapport du simple au double reste également vrai pour les filles et garçons scolarisés dans des classes spéciales primaires de l'EN (9,4 % vs. 4,2 %). Le mouvement a tendance à s'inverser, quoique dans de moindres proportions, pour la scolarisation en classes spéciales du secondaire (7,6 % de garçons et 6 % de filles) et en établissements spécialisés de l'EN (9,4 % de garçons et 7,8 % de filles).

Les filles scolarisées en milieu médico-social se trouvent en nombre inférieur à celui des garçons, ce qui s'explique pour partie par le fait qu'elles sont plus nombreuses à être scolarisées en milieu ordinaire.

3- Niveau d'étude

La question de l'enquête HID portant sur le niveau des études en cours, n'est posée qu'aux personnes qui étudient dans une classe ordinaire. La population IR concernée n'est donc que de 8,6 % (n=860 eff. estimés) (cf. supra § Modalités de scolarisation).

Tableau 24 : Répartition de la population selon le niveau des études en cours, par tranches d'âge (effectifs estimés)

Table of SNIVEC by cage					
SNIVEC	cage				Total
Frequency Row Pct Col Pct	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	19-22 ans	
Etudes primaires (CP à CM2)	80	140	0	0	220
	36.36	63.64	0.00	0.00	100
	100.00	29.17	0.00	0.00	25.58
1er cycle (6 ^è me à 3 ^è me, enseign. général ou technologique en collège ou LEP)	0	340	240	0	580
	0.00	58.62	41.38	0.00	100
	0.00	70.83	85.71	0.00	67.44
Classe pré-prof. de niveau (CPPN), pré-apprent. (CPA/GIPAL), prépa. Certif. éducation professionnelle	0	0	20	0	20
	0.00	0.00	100.00	0.00	100
	0.00	0.00	7.14	0.00	2.32
Prépa. CAP (ou CAPA) en 3 ans sauf par apprentissage en CFA	0	0	0	20	20
	0.00	0.00	0.00	100.00	100
	0.00	0.00	0.00	100.00	2.32
Prépa CAP en 2 ans, BEP (ou BEPA) sauf par apprentissage en CFA	0	0	20	0	20
	0.00	0.00	100.00	0.00	100
	0.00	0.00	7.14	0.00	2.32
Total	80	480	280	20	860
	100	100	100	100	100
Frequency Missing = 9340					

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Le cycle primaire et le premier cycle du secondaire regroupent respectivement 25,5 % et 67,4% de la population des IR scolarisée en classes ordinaires ; les classes pré-professionnelles et d'apprentissage, près de 7% (6,9%).

A partir de ces données, on ne peut se faire qu'une idée assez approximative du niveau d'étude des enfants et adolescents d'IR scolarisés à l'Education nationale, dont on sait seulement qu'ils sont dans le cycle primaire (du CP ou CM2) pour les 6-14 ans ou dans le secondaire premier cycle (enseignement général ou technologique) pour les 11-18 ans. Il restera possible de faire une analyse plus fine avec un découpage par tranches d'âge d'un ou deux ans, susceptible de fournir un niveau de détail supplémentaire, notamment pour la tranche des 11-14 ans, quant à l'adéquation entre l'âge et le passage ou non dans le premier cycle du secondaire, par exemple.

D'autre part, la question de l'enquête HID sur le niveau d'étude ne s'adressait qu'aux élèves suivant une scolarité en classes ordinaires. Cette question n'était pas posée aux enfants et adolescents accueillis dans des classes spéciales de l'EN. On ne connaît donc pas le niveau d'étude estimé de ces enfants en classes spéciales ; soit une population de 540 enfants en CLIS : (5,4 % de la population en IR), et de 720 en SES / SEGPA / GCA (7,2 %). Les analyses (cf. infra.) sur la maîtrise de la lecture, de l'écriture et du calcul nous apporteront toutefois des éléments complémentaires.

Des analyses ultérieures plus approfondies, mettant en rapport les niveaux d'acquisition des apprentissages de base, l'âge et la scolarité en IR ou à l'EN (classes spéciales ou ordinaires) pourront nous en apprendre davantage sur une éventuelle différence de niveau scolaire entre enfants scolarisés dans les IR et ceux scolarisés à l'EN.

Tableau 25 : Répartition de la population selon le niveau des études en cours, par sexe (effectifs estimés)

Table of SNIVEC by ISEXE			
SNIVEC	ISEXE		Total
	Garçons	Filles	
Frequency Row Pct Col Pct			
Études primaires (CP à CM2,CLIS,...)	140 63.64 25.93	80 36.36 25.00	220 100 25.58
1er cycle (6^{ème} à 3^{ème}, enseign. général ou technologique en collège ou LEP)	400 68.97 74.07	180 31.03 56.25	580 100 67.44
Classe pré -prof. (CPPN), pré -apprent.(CPA/GIPAL), prépa CEP	0 0.00 0.00	20 100.00 6.25	20 100 2.32
Prépa. CAP (ou CAPA) en 3 ans sauf par apprentissage en CFA	0 0.00 0.00	20 100.00 6.25	20 100 2.32
Prépa CAP en 2 ans, BEP (ou BEPA) sauf par apprentis. en CFA	0 0.00 0.00	20 100.00 6.25	20 100 2.32
Total	540 62,8	320 37,2	860 100
Frequency Missing = 9400			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

La structure générale de la population des IR selon le sexe faisait apparaître un rapport d'environ 3/4 masculin vs.1/4 féminin (76 % vs. 24 %). Ce rapport change sensiblement, passant à 2/3 - 1/3 quant à la scolarisation en milieu ordinaire avec un taux de 62,8 % pour les garçons, et de 37,2 % pour les filles.

Remarquons également que la diversification des études en cours s'observe principalement dans la population féminine.

4- Estimation des acquisitions scolaires

Dans l'enquête HID, les questions portant sur les capacités à lire, écrire et compter ne sont posées qu'aux personnes âgées de 6 ans et plus, qui représentent 99,4 % de la population IR, soit 10 200 individus.

a) *Lecture*

Tableau 26 : Répartition de la population selon la capacité à lire, par tranches d'âge (effectifs estimés)

Table of SLIRE by cage					
SLIRE	cage				Total
Frequency Col Pct	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	19-22 ans	
Oui, couramment	860 39.09	2 520 54.78	1 700 56.29	220 73.33	5 300 52.37
Oui, mais avec difficulté	1 000 45.45	1 840 40.00	1 180 39.07	80 26.67	4 100 40.52
Non	340 15.45	240 5.22	140 4.64	0 0.00	720 7.11
Total	2 200 100.0	4 600 100.0	3020 100.0	300 100.0	10 120 100.0
Frequency Missing = 80					

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Sur l'ensemble de la population de 6 à 22 ans : un peu plus de la moitié (52,3 %) savent lire couramment ; 40,5 % lisent avec difficulté ; 7 % ne savent pas lire.

La proportion de ceux qui ne savent pas lire, élevée chez les moins de 11 ans (15,5 %) est faible au-delà (aux environs de 5 %) et il ne s'en trouve pas parmi les 19-22 ans.

En revanche, la proportion de ceux qui lisent avec difficulté (40,5 %) est élevée dans toutes les tranches d'âge : 45,5 % des 6-10 ans, environ 40 % des 11-18 ans et plus du quart (26,7 %) des 19-22 ans.

Le groupe des 11-18 ans (qui représentent près de 75 % de la population totale en IR) se partage en deux catégories en ce qui concerne la maîtrise de la lecture : environ 55 % d'entre eux savent lire couramment et près de 45 % lisent avec difficulté ou pas du tout.

Si les difficultés de lecture de 61 % des 6 à 10 ans peuvent pour partie s'expliquer par le fait que ces enfants sont en période d'apprentissage (encore conviendrait-il de comparer les niveaux d'acquisition de cette tranche d'âge à ceux observés sur le plan national en milieu ordinaire), par contre les faibles performances des 11-18 ans en appellent à d'autres hypothèses explicatives qui prendraient notamment en considération les contextes socio-économiques et familiaux de ces populations.

Il conviendrait aussi de mettre en rapport les niveaux d'acquisition, les trajectoire scolaires, les durées de séjour en institutions spécialisées et les méthodes pédagogiques utilisées.

**Tableau 27 : Répartition de la population selon la capacité à lire, par sexe
(effectifs estimés)**

Table of SLIRE by ISEXE			
SLIRE	ISEXE		Total
Frequency Col Pct	Garçons	Filles	
Oui, couramment	3 840 49.61	1 460 61.34	5 300 52.37
Oui, mais avec difficulté	3 260 42.12	840 35.29	4 100 40.51
Non	640 8.27	80 3.36	720 7.11
Total	7 740 100.0	2 400 100.0	10120 100.0
Frequency Missing = 140			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

La proportion de filles qui lisent couramment est supérieure à celle des garçons (61,3 % vs. 50 %).

La meilleure performance féminine à la lecture se confirme dans la catégorie de ceux et celles qui ont des difficultés de lecture, les filles étant proportionnellement moins nombreuses à éprouver des difficultés (35,3 % vs. 42,1 % des garçons) ; de même parmi ceux et celles qui ne savent pas lire, les filles sont proportionnellement deux fois moins nombreuses que les garçons (3,4 % vs. 8,3 %).

b) Ecriture

Tableau 28 : Répartition de la population selon la capacité à écrire, par tranches d'âge (effectifs estimés)

Table of SECRIR by cage					
SECRIR	cage				Total
Frequency Col Pct	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	19-22 ans	
Oui, sans difficulté	840 38.18	2 500 54.35	1 800 59.60	220 73.33	5 360 52.96
Oui, mais avec qq. difficultés	1 100 50.00	1 880 40.87	1 040 34.44	80 26.67	4 100 40.51
Non	260 11.82	220 4.78	180 5.96	0 0.00	660 6.52
Total	2 200 100.0	4 600 100.0	3 020 100.0	300 100.0	10 120 100.0
Frequency Missing = 80					

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Concernant la capacité de la population des IR de 6 ans et plus à écrire, on observe une répartition semblable à celle observée pour la lecture : 53 % savent écrire sans difficulté, 40,5% écrivent mais avec quelques difficultés, 6,5 % ne savent pas.

La répartition par tranches d'âge est sensiblement la même également.

Aux difficultés à la lecture constatées plus particulièrement parmi les 11-14 ans et les 15-18 ans s'ajoutent celles de l'écriture, ce qui n'a rien pour surprendre.

**Tableau 29 : Répartition de la population selon la capacité à écrire, par sexe
(effectifs estimés)**

Table of SECRIR by ISEXE			
SECRIR	ISEXE		Total
Frequency Col Pct	Garçons	Filles	
Oui, sans difficulté	3 940 50.90	1 420 59.66	5 360 52.96
Oui, mais avec qq. difficultés	3 220 41.60	880 36.97	4 100 40.51
Non	580 7.49	80 3.36	660 6.52
Total	7 740 100	2 400 100	10 120 100
Frequency Missing = 140			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Les meilleures performances des filles pour la lecture, se confirment en ce qui concerne la capacité à écrire, dans les mêmes proportions. Celle des filles ayant des difficultés est de cinq point inférieure à celle des garçons. En conséquence, la proportion de filles n'ayant pas accès à l'écriture est inférieure à celle constatée chez les garçons.

c) Calcul

Tableau 30 : Répartition de la population selon la capacité à compter, par tranches d'âge (effectifs estimés)

Table of SCOMPT by cage					
SCOMPT	cage				Total
Frequency Col Pct	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	19-22 ans	
Oui, sans difficulté	1100 50.00	2800 60.87	1860 61.59	220 73.33	5980 59.10
Oui, mais avec qq. difficultés	840 38.18	1620 35.22	980 32.45	80 26.67	3520 34.78
Non	260 11.82	180 3.91	180 5.96	0 0.00	620 6.12
Total	2200 100.0	4600 100.0	3020 100.0	300 100.0	10120 100.0
Frequency Missing = 80					

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Tableau 31 : Répartition de la population selon la capacité à compter, par sexe (effectifs estimés)

Table of SCOMPT by ISEXE			
SCOMPT	ISEXE		Total
Frequency Col Pct	Garçons	Filles	
Oui, sans difficulté	4 460 57.62	1 520 63.87	5 980 59.09
Oui, mais avec qq. difficultés	2760 35.66	760 31.93	3520 34.78
Non	520 6.72	100 4.20	620 6.13
Total	7 740 100	2 380 100	10120 100
Frequency Missing = 140			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

La population des IR est légèrement plus performante au calcul qu'à la lecture ou l'écriture dans toutes les tranches d'âge : 59 % savent compter (vs. 52 % pour la lecture et l'écriture), 35 % éprouvent des difficultés (vs. 40 % dans les deux autres disciplines) ; mais une même proportion ne sait ni lire, ni écrire, ni compter (6 à 7 %).

L'écart observé entre filles et garçons sachant lire et écrire (de 10 ou 11 points) tend à diminuer légèrement pour le calcul (environ 6 points d'écart).

5- Obtention de diplômes

Tableau 32 : Répartition de la population selon le niveau de diplôme par tranches d'âge (effectifs estimés)

Table of cage by SDIPLO			
cage	SDIPLO		Total
Frequency Row Pct	Oui	Non	
15-18 ans	320 10.67	2 680 89.33	3 000 100.00
19-22 ans	80 26.67	220 73.33	300 100.00
Total	400 12.12	2900 87.88	3 300 100.00
Frequency Missing = 20			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

La question sur l'obtention d'un diplôme n'est posée, dans l'enquête HID, qu'aux individus de 15 ans et plus, ce qui correspond à 32 % de la population des IR, (n = 3300, eff. estimés).

Sur l'ensemble des 15-22 ans concernés par cette question, 12,1 % (soit n = 400, eff. estimés) détiennent un Certificat d'études primaires, ou un Diplôme de Fin d'Etudes Obligatoires, BEPC ou un Certificat d'éducation professionnelle.

Nature des diplômes :

Les diplômes obtenus sont dans 95 % des cas un diplôme d'enseignement général (dont 75 % de Certificats d'Etudes Primaires ou Diplômes de fin d'études obligatoires et 20 % de BEPC) ; dans 5 % des cas (uniquement des garçons), un diplôme de l'enseignement technique (Certificat d'éducation professionnelle).

**Tableau 33 : Répartition de la population selon le niveau de diplôme par sexe
(effectifs estimés)**

Table of SDIPLO by ISEXE			
SDIPLO	ISEXE		Total
Frequency Col Pct	Garçons	Filles	
Oui	280 11.57	120 13.64	400 12.12
Non	2 140 88.43	760 86.36	2 900 87.88
Total	2 420 100	880 100	3 300 100.00
Frequency Missing = 6960			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

La proportion de filles détentrices d'un diplôme est à peine supérieure à celle des garçons (13,6 % vs. 11,6 %).

Nature des diplômes

Pour les CEP, DFEO et BEPC (diplômes de l'enseignement primaire), elles sont également proportionnellement un peu plus nombreuses que les garçons à avoir obtenu un CEP ou DFEO (soit 83,3 % de celles ayant un diplôme vs. 71,4% des garçons), mais un peu moins nombreuses qu'eux à détenir un BEPC (16,7 % vs.21,4 % pour les garçons).

L'enquête HID ne fournit pas d'information sur les trajectoires des enfants. On ne connaît pas leurs parcours scolaire antérieur.

IV- Caractérisation de la population selon les mesures de protection, les décisions de CDES, l'entrée et la durée de séjour en institut de rééducation
(HID Institution 98 / Module RJ (Situation juridique et administrative))

1- Protection juridique

Tableau 34 : Répartition de la population selon le placement sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...) par sexe (effectifs estimés)

Table of RPJUR by ISEXE			
RPJUR	ISEXE		Total
Frequency Col Pct	Garçons	Filles	
Oui	860 11.05	280 11.67	1 140 11.20
Non	6760 86.89	2060 85.83	8 820 86.64
Ne sait pas	160 2.06	60 2.50	220 2.16
Total	7780 100.00	2400 100.00	10 180 100.00
Frequency Missing = 80			

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Les situations de placement sous un régime de protection juridique concernent 11 % des enfants et adolescents, hébergés en IR et dans des proportions très voisines, si ce n'est semblables, pour les filles et les garçons.

Tableau 35 : Répartition de la population selon le placement sous un régime de protection juridique par tranches d'âge (effectifs estimés)

Table of RPJUR by cage						
RPJUR	cage					Total
Frequency Col Pct	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	19-22 ans	
Oui	20 33.33	280 12.73	500 10.87	340 11.26	0 0.00	1 140 11.20
Non	20 33.33	1 900 86.36	4 060 88.26	2 580 85.43	260 86.67	8 820 86.64
Ne sait pas	20 33.33	20 0.91	40 0.87	100 3.31	40 13.33	220 2.16
Total	60 100	2 200 100	4 600 100	3 020 100	300 100	10 180 100.00
Frequency Missing = 80						

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

A l'exception des 3-5 ans (tranche d'âge aux effectifs trop faibles pour être analysé, n=1 en effectif réel), la proportion des placements sous un régime de protection juridique voisine les 11 % pour les trois tranches d'âge suivantes. Aucun des adultes de l'échantillon (19-22 ans) ne fait l'objet d'une mesure de protection juridique.

Tableau 36 : Répartition de la population sous protection juridique selon le type de protection (effectifs estimés)

RPROJU	Effectifs	%
Sous tutelle aux prestations familiales	80	7.02
Sous sauvegarde	480	42.11
Sous curatelle	20	1.75
Sous tutelle d'Etat	40	3.51
Sous autre tutelle	400	35.09
Ne sait pas	120	10.53
Total	1140	100.0

Frequency Missing = 9120

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI janvier, 2002

Sur les 11 % concernés par une mesure de protection juridique, 42 %, (soit 4,7 % de l'ensemble des enfants et adolescents en IR) font l'objet d'une mesure de sauvegarde.

Les autres régimes de protection juridique (tutelle aux prestations sociales, ou d'Etat, ou autres et curatelle) concernent vraisemblablement les parents de 47,3 % des enfants ou adolescents, (soit

5,3 % de la population en IR). Aucun adulte en IR ne fait l'objet d'une mesure de protection (cf. supra : tableau de la répartition des régimes de protection par âge).

2- CDES

a) Passage en CDES

Tableau 37 : Répartition de la population selon le passage en CDES (effectifs estimés)

RCDES	Effectifs	%
Oui	9 620	94.50
Non	140	1.38
Ne sait pas	420	4.13
Total	10180	100.0

Frequency Missing = 80

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

S'il semble assez logique que la quasi-totalité (94,5%) des individus en IR soient passés devant une CDES, on peut s'étonner de trouver des individus pour lesquels on ignore s'ils sont passés en CDES ou pour lesquels la réponse est négative, même s'ils sont en nombre relativement restreint. Il peut s'agir d'enfants admis en IR en amont d'une décision CDES et dont l'IR attend que la CDES entérine l'admission ; il peut s'agir d'enfants accueillis en urgence, sur injonction de justice par exemple et donc, également, avant qu'une décision d'orientation n'ait été prononcée par la CDES³ ; il peut s'agir d'enfants accueillis dans des IR ayant un double ou triple agrément DDASS, ASE et Justice et orientés par la justice ou l'ASE, dans ce cas les admissions nécessitent-elles une décision de la CDES ? Enfin, il peut s'agir d'une information dont ne dispose pas le personnel répondant à l'enquête.

b) Décisions de CDES

Les décisions prononcées par la CDES et recensées dans l'enquête HID sont les suivantes :

- reconnaissance d'un taux d'incapacité
- attribution d'une allocation d'éducation spéciale
- attribution d'une aide par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD, SSESAD)
- orientation vers un établissement médico-éducatif

ces décisions pouvant être cumulées pour une même personne.

- Reconnaissance d'un taux d'incapacité

Les CDES ont reconnu un taux d'incapacité à 4,6 % des jeunes en IR.

- Attribution d'allocation d'éducation spéciale

Elles ont attribué une allocation d'éducation spéciale à 10,2 % des enfants et adolescents.

³ Cf. *Les instituts de rééducation et "troubles du caractère et du comportement" comme symptômes du vacillement des repères anthropologiques et politiques*, Marine Zecca, Rapport d'étude, CTNERHI, Mars 2001.

- Attribution d'une aide par un service d'éducation spéciale et de soins à domicile (SESSAD, SSESD): à 0,4 % de la population

- Orientation vers un établissement médico-éducatif

Tableau 38 : Répartition de la population selon la décision de la CDES d'une orientation vers un établissement médico-éducatif (effectifs estimés)

RCD3	Effectifs	%
Oui	8 420	87.53
Non	1 140	11.85
Ne sait pas	60	0.62
Total	9620	100.0

Frequency Missing = 640

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Pour 87,5 % (n= 8420, eff. estimés) des jeunes en IR une décision d'orientation en établissement médico-éducatif a été prononcée.

Mais pour 11,5 % des enfants et adolescents en IR en 1998 (soit 1 140 en effectifs estimés), la CDES n'a pas prononcé de décision d'orientation en établissement spécialisé. Il pourrait s'agir de sujets pour lesquels les CDES n'auraient donné qu'un avis d'orientation en milieu spécialisé ou de "scolarisation sans prise en charge médico-éducative", avis qui, en 1998, ont constitué 16.4 % des "Décisions et avis d'orientation" des CDES⁴.

Il se peut également que la CDES s'abstienne de prendre une décision d'orientation par défaut d'équipement institutionnel local.

Les deux types d'établissements vers lesquels les CDES ont orienté 87,5 % des enfants et adolescents (8420 des personnes en effectifs estimés) sont les institutions pour déficients intellectuels (IME, IMP, IMPro) pour 20 % des décisions d'orientation et les instituts de rééducation pour 80 %.

⁴ Source : Ministère de l'Emploi et de la Solidarité, Annuaire des statistiques sanitaires et sociales 2000. DREES, coll. Etudes et Statistiques, Documentation française, 2000.

Tableau 39 : Répartition de la population selon le type d'établissement prévu par la CDES (effectifs estimés)

RCDTYP	Effectifs	%
Etab. pour déficients intellectuels	1700	20.20
Instituts de rééducation	6720	79.80
Total	8420	100.0

Frequency Missing = 1840

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Tableau 40 : Répartition de la population selon le type d'établissement prévu par la CDES et les groupes de déficiences exclusifs (effectifs estimés)

GPIR	RCDTYP		
	Etab. pour déficients intellectuels	Instituts de rééducation	Total
1-Troubles du comportement	100	2420	2520
	1.18	28.74	29.92
	5.88	36.01	
2- Retard mental léger	440	440	880
	5.23	5.23	10.45
	25.88	6.55	
3-Retard mental non précisé	340	280	620
	4.04	3.33	7.36
	20.00	4.17	
4-Troubles psychiques	40	1140	1180
	0.47	13.54	14.01
	2.35	16.96	
5-Tbles psychiques et déf. intellectuelle	260	540	800
	3.08	6.41	9.50
	15.29	8.03	
6-Trbles comport. ou psy. et du langage	60	380	440
	0.71	4.51	5.23
	3.52	5.65	
7- Déf. intellectuelle et trbles du langage	200	240	440
	2.38	2.85	5.23
	11.77	3.57	
8- Déf. physique et déf. intel. ou trbles psy.	200	560	760
	2.38	6.65	9.03
	11.77	8.33	
9- Déficience non précisée	60	720	780
	0.71	8.55	9.26
	3.52	10.71	
Total	1700	6720	8420
	20.20	79.80	100.00

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

La construction de groupes exclusifs de déficiences montre ici sa pertinence et témoigne assez clairement que la distinction opérée entre déficience intellectuelle et troubles du comportement ou psychiques, associés ou non à d'autres types de troubles (cognitifs, somatiques) recouvre bien une réalité que les choix d'orientation retenus par les CDES mettent en lumière. Les groupes où dominent les troubles du comportement et les troubles psychiques, associés ou non à d'autres types de trouble (tels que problèmes de langage, encoprésie, énurésie...) (modalités 1, 4, 5, 6 8 et 9 du tableau) sont massivement orientés vers les IR.

Les groupes où la déficience intellectuelle est dominante, associées ou non à d'autres problèmes (modalités 2, 3, 7) sont, eux, majoritairement adressés à des IMP, IME IMPro.

Les 20.2 % d'enfants et adolescents orientés vers des établissements pour déficients intellectuels (IME- IMPro) et qui se trouvent en réalité en IR, ont pu être effectivement orientés en IME ou IMPro et accueillis à défaut en IR⁵, en fonction de la capacité d'accueil et de l'offre institutionnelles locales. Il peut aussi s'agir de personnes admises dans des IR ayant un double agrément IME et IR.

c) Suite donnée à la décision d'orientation en établissement médico-social

Tableau 41 : Répartition de la population selon la suite donnée à la décision d'orientation en établissement spécialisé (effectifs estimés)

RCDRES	Effectifs	%
Admission	7 520	89.31
Admission après attente	880	10.45
Ne sait pas	20	0.24
Total	8420	100

Frequency Missing = 1840

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

3- Entrée en institution

(HID Institution 98 / Module : Questions posées au personnel de l'établissement)

a) Motif d'entrée en institution

Dans l'enquête HID, il était demandé au personnel des institutions si les personnes y étaient entrées pour raisons de santé. Pour la population admise en IR, il a été répondu positivement à cette question dans 53,2 % des cas et négativement dans 46,8 %. Ce résultat confirme le flou existant sur la définition de la santé d'une façon générale et en particulier pour la population des IR pour laquelle les raisons de l'orientation peuvent relever autant de besoins thérapeutiques que de besoins éducatifs, ou d'une pédagogie adaptée, ou encore de causes sociales ou familiales (situations pouvant avoir entraîné une décision d'éloignement du milieu familial ou de l'environnement social des jeunes, par exemple).

⁵ Cf. *Les enfants en attente d'admission dans les établissements médico-sociaux après orientation par les CDES* Dominique Velche et Virginie Ansel, Rapport d'étude, CTNERHI, Mars 2001.

b) Années d'entrée en IR

**Tableau 42 : Répartition de la population selon l'année d'entrée en IR
(effectifs estimés)**

AENTRE	Effectifs	%	Effectifs cumulés	% cumulés
1986	20	0.19	20	0.19
1987	20	0.19	40	0.39
1989	20	0.19	60	0.58
1990	100	0.97	160	1.56
1991	140	1.36	300	2.92
1992	220	2.14	520	5.07
1993	340	3.31	860	8.38
1994	1160	11.31	2020	19.69
1995	1200	11.70	3220	31.38
1996	2040	19.88	5260	51.27
1997	2360	23.00	7620	74.27
1998	2640	25.73	10260	100.00

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Les entrées de la population présente en IR en 1998 s'échelonnent de 1986 à 1998.

Entrées entre 1986 et 1989

Les effectifs d'admission entre 1986 et 1989 sont faibles (n= 60 /effectifs estimés ; n = 3 / effectifs réels ; soit 0,58 % de la population totale). Ce qui s'explique par le fait que la durée de séjour en IR est en moyenne de 2 ans et 2 mois et donc que nombre de personnes entrées à la fin de la décennie quatre-vingt étaient sorties au moment de l'enquête HID.

Entrées entre 1990 et 1998

- Un peu moins de 8 % de la population présente en IR en 1998 y est entrée entre 1990 et 1993.
- La plus grande partie de la population a été admise entre 1994 et 1998 (91,6 %).

c) Age à l'entrée en IR

**Tableau 43 : Répartition de la population selon l'âge à l'entrée en IR
(effectifs estimés)**

Age à l'entrée	Effectifs	%
Entre 1-6 ans	280	2.73
Entre 7-10 ans	4340	42.30
Entre 11-14 ans	4560	44.45
Entre 15-18 ans	1080	10.52
Total	10260	100

L'âge à l'entrée en IR s'échelonne entre 1 et 18 ans. L'âge moyen d'entrée est de 10,9 ans.
L'âge modal est de 12 ans. Près de 90 % de la population (86,7 %) entrent en IR entre 7 et 14 ans.

4- Durée de séjour dans l'institution d'accueil

Tableau 44 : Répartition de la population selon la durée de séjour en institution, par tranches d'âge (effectifs estimés)

Table of duresej by cage						
duresej	cage					Total
Frequency Col Pct	3-5 ans	6-10 ans	11-14 ans	15-18 ans	19-22 ans	
0	20 33.33	960 43.24	1 280 27.47	380 12.58	0 0.00	2 640 25.73
1	20 33.33	580 26.13	1 080 23.18	680 22.52	0 0.00	2 360 23.00
2	0 0.00	360 16.22	1 040 22.32	600 19.87	40 13.33	2 040 19.88
3	0 0.00	200 9.01	500 10.73	440 14.57	60 20.00	1 200 11.70
4	20 33.33	80 3.60	460 9.87	560 18.54	40 13.33	1 160 11.31
5	0 0.00	20 0.90	140 3.00	140 4.64	40 13.33	340 3.31
6	0 0.00	0 0.00	140 3.00	60 1.99	20 6.67	220 2.14
7	0 0.00	0 0.00	20 0.43	80 2.65	40 13.33	140 1.36
8	0 0.00	20 0.90	0 0.00	60 1.99	20 6.67	100 0.97
9	0 0.00	0 0.00	0 0.00	20 0.66	0 0.00	20 0.19
11	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	20 6.67	20 0.19
12	0 0.00	0 0.00	0 0.00	0 0.00	20 6.67	20 0.19
Total	60 0.58	2 220 21.64	4 660 45.42	3 020 29.43	300 2.92	10 260 100.00

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Durée de séjour moyenne : 2 ans et 2 mois

Durée de séjour modale : 1 an

- Le quart (25,7 %) de la population est entré en institution en 1998 (année de l'enquête)
- Pour 66 % la durée de séjour varie de 1 à 4 ans
- Pour 8, 35 % la durée de séjour peut aller de 5 à 12 ans. Mais les effectifs réels de cette population institutionnalisée de 5 à 12 ans sont relativement faibles (n = 44 observations, soit 860 en effectifs estimés). Il peut s'agir, comme signalé plus haut, de personnes incluses dans l'échantillon parce qu'admisés dans des IR mais ayant un double agrément IME-IR

Tableau 45 : Répartition de la population selon la durée de séjour en I R, par sexe (effectifs estimés)

Table of duresej by ISEXE			
duresej	ISEXE		Total
Frequency Col Pct	Garçons	Filles	
0	1 980 25.38	660 26.83	2 640 25.73
1	1 860 23.85	500 20.33	2 360 23.00
2	1 460 18.72	580 23.58	2 040 19.88
3	980 12.56	220 8.94	1 200 11.70
4	9209 11.79	240 9.76	1 160 11.31
5	280 3.59	60 2.44	340 3.31

Table of duresej by ISEXE			
duresej	ISEXE		Total
Frequency Col Pct	Garçons	Filles	
6	100 1.28	120 4.88	220 2.14
7	100 1.28	40 1.63	140 1.36
8	80 1.03	20 0.81	100 0.97
9	0 0.00	20 0.81	20 0.19
10	20 0.26	0 0.00	20 0.19
11	20 0.26	0 0.00	20 0.19
12	20 0.26	0 0.00	20 0.19
Total	7 780 76.02	2 460 23.98	10 260 100.00

Source : INSEE, HID 98. Exploitation CTNERHI, janvier 2002

Les durées de séjour par sexe ne montrent pas de différences notables.

LISTE DES TABLEAUX

Tableau 1 : Les institutions de l'échantillon	p. 8
Tableau 2 : Répartition des Instituts de rééducation par région (France Métropolitaine) (effectifs réels)	p.10
Tableau 3 : Répartition des Instituts de rééducation par capacité d'accueil par région	p.12
Tableau 4 : Répartition de la population selon l'âge par sexe (effectifs estimés)	p.15
Tableau 5 : Répartition de la population des IR par tranche d'âges et sexe (effectifs estimés)	p.17
Tableau 6 : Répartition des moins de 15 ans selon l'activité professionnelle du père (ou adulte en charge) (effectifs estimés)	p.19
Tableau 7 : Répartition de la population selon la CS du père (ou de l'adulte en charge) des enfants de moins de 15 ans et la CS des adolescents de plus de 15 ans (effectifs estimés)	p.20
Tableau 8 : Répartition de la population selon l'existence ou non des parents (effectifs estimés)	p.21
Tableau 9 : Répartition de la population selon l'existence ou non des parents par sexe (effectifs estimés)	p.22
Tableau 10 : Répartition de la population selon la taille de la fratrie (effectifs estimés)	p.24
Tableau 11 : Répartition de la population selon l'existence ou non d'ascendants (parents et grand-parents) (effectifs estimés)	p.25
Tableau 12 : Répartition de la population selon la fréquence des retours dans la famille (effectifs estimés)	p.26
Tableau 13 : Répartition de la population selon la fréquence des retours dans la famille par sexe (effectifs estimés)	p.27
Tableau 14 : Répartition de la population selon la fréquence des retours dans la famille par âges (effectifs estimés)	p.28
Tableau 15 : Répartition de la population selon les groupes de déficiences exclusifs (effectifs réels)	p.30
Tableau 16 : Répartition de la population selon les groupes exclusifs de déficience (effectifs estimés)	p.30
Tableau 17 : Répartition de la population par groupes de déficiences et par sexe (effectifs réels)	p.32
Tableau 18 : Répartition de la population par groupes de déficiences exclusifs, par sexe (effectifs estimés)	p.33
Tableau 19 : Répartition de la population par groupes de déficiences et par tranches d'âge (effectifs estimés)	p.34
Tableau 20 : Répartition de la population scolarisée, par tranches d'âge (effectifs estimés)	p.35
Tableau 21 : Répartition de la population scolarisée, par sexe (effectifs estimés)	p.36
Tableau 22 : Répartition de la population selon le type d'établissement où se déroule la scolarité, par tranches d'âge (effectifs estimés)	p.37
Tableau 23 : Répartition de la population selon le type d'établissement où se déroule la scolarité, par sexe (effectifs estimés)	p.39
Tableau 24 : Répartition de la population selon le niveau des études en cours, par tranches d'âge (effectifs estimés)	p.40
Tableau 25 : Répartition de la population selon le niveau des études en cours, par sexe (effectifs estimés)	p.42

Tableau 26 : Répartition de la population selon la capacité à lire, par tranches d'âge (effectifs estimés)	p.43
Tableau 27 : Répartition de la population selon la capacité à lire, par sexe (effectifs estimés)	p.44
Tableau 28 : Répartition de la population selon la capacité à écrire, par tranches d'âge (effectifs estimés)	p.45
Tableau 29 : Répartition de la population selon la capacité à écrire, par sexe (effectifs estimés)	p.46
Tableau 30 : Répartition de la population selon la capacité à compter, par tranches d'âge (effectifs estimés)	p.47
Tableau 31 : Répartition de la population selon la capacité à compter, par sexe (effectifs estimés)	p.47
Tableau 32 : Répartition de la population selon le niveau de diplôme par tranches d'âge (effectifs estimés)	p.48
Tableau 33 : Répartition de la population selon le niveau de diplôme par sexe (effectifs estimés)	p.49
Tableau 34 : Répartition de la population selon le placement sous un régime de protection juridique (tutelle, curatelle, sauvegarde de justice...) par sexe (effectifs estimés)	p.50
Tableau 35 : Répartition de la population selon le placement sous un régime de protection juridique par tranches d'âge (effectifs estimés)	p.51
Tableau 36 : Répartition de la population sous protection juridique selon le type de protection (effectifs estimés)	p.51
Tableau 37 : Répartition de la population selon le passage en CDES (effectifs estimés)	p.52
Tableau 38 : Répartition de la population selon la décision de la CDES d'une orientation vers un établissement médico-éducatif (effectifs estimés)	p.53
Tableau 39 : Répartition de la population selon le type d'établissement prévu par la CDES (effectifs estimés)	p.54
Tableau 40 : Répartition de la population selon le type d'établissement prévu par la CDES et les groupes de déficiences exclusifs (effectifs estimés)	p.55
Tableau 41 : Répartition de la population selon la suite donnée à la décision d'orientation en établissement spécialisé (effectifs estimés)	p.56
Tableau 42 : Répartition de la population selon l'année d'entrée en IR (effectifs estimés)	p.57
Tableau 43 : Répartition de la population selon l'âge à l'entrée en IR (effectifs estimés)	p.58
Tableau 44 : Répartition de la population selon la durée de séjour en institution, par tranches d'âge (effectifs estimés)	p.59
Tableau 45 : Répartition de la population selon la durée de séjour en IR, par sexe (effectifs estimés)	p.60

N.B. : Nous avons maintenu, dans l'en-tête des tableaux les libellés des variables tels qu'ils apparaissent dans le dictionnaire des codes afin de les retrouver facilement pour des traitements complémentaires que la DGAS pourrait souhaiter.